RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site https://doc-datafoncier.cerema.fr/, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées…), le lecteur est invité à consulter le site https://datafoncier.cerema.fr

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boite datafoncier@cerema.fr

Table des matières

- Le Référentiel Foncier présumé Public, origine et objectifs
  - Un enjeu de remobilisation du foncier public
  - Le RFP, un outil d'identification foncier public...
  - ...qui concourt plus largement à la connaissance et aux stratégies foncières
- Description du RFP
  - Une refonte depuis 2022
  - Périmètre du RFP
  - Organisation de la donnée
- Précision sur les variables
  - Description des variables
  - Définition liées à la propriété
  - Définition liées à la TUP
  - Liaison entre les TUP et les droits de propriétés
  - Dénomination des personnes morales.
  - L'étiquette RFP
  - Les catégories de propriétaire
- Note des versions du RFP

Le Référentiel Foncier présumé Public, origine et objectifs

Un enjeu de remobilisation du foncier public

Depuis 2005, l'État conduit une action volontariste de mobilisation de ses propriétés foncières ou immobilières, mutables ou devenues inutiles aux missions de service public, afin notamment de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement durable et de favoriser le développement de l'offre de logements, dont la production de logements sociaux.

Les établissements publics de l'Etat qui détiennent un patrimoine important sont associés à cette démarche qui consiste, entre autre, à libérer des fonciers stratégiquement placés, en secteur urbain ou en coeur d'agglomérations où les prix de marché sont élevés, pour construire du logement.

Le RFP, un outil d'identification foncier public...

Pour mener à bien cette politique, l'ancienne délégation à l'Action Foncière et Immobilière (DAFI) a fait développer à compter de 2008 par la Direction Territoriale Méditerranée du Cerema un outil géomatique d'identification du foncier « présumé » public, qui a été repris depuis 2020 par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

Mis en œuvre dans un premier temps dans quelques régions pilotes, le référentiel foncier public a été généralisé sur l'ensemble du territoire en 2012. L'ensemble des DREAL et DDT(M), des DIR, des DIRM de métropole, les DEAL des DROM, ainsi que tous les ayants-droit des Fichiers fonciers (Agences d'urbanisme, Collectivités locales, Etablissements publics, Organismes HLM..) y ont depuis accès.

...qui concourt plus largement à la connaissance et aux stratégies foncières

En pratique, les référentiels fonciers « présumés » publics concourent à la mise en œuvre de politiques publiques plus larges que le seul développement de l'offre de logements sur des terrains de l'Etat et de ses opérateurs notamment par :

- la gestion et connaissance du patrimoine ;

- la localisation d'équipements publics ;
- l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- la maîtrise foncière des secteurs soumis à des risques ou à enjeu de préservation.

Il convient donc de ne pas réduire la constitution des référentiels fonciers aux seuls propriétaires Etat et opérateurs de l'Etat disposant d'un patrimoine foncier constructible.

En raison de la diversité de ces usages, le référentiel foncier public va être organisé selon deux orientations différentes :

- un recensement global de la propriété publique État, Collectivités locales (Conseils départementaux, Régions, Communes, Intercommunalités) et Etablissements publics ;
- un recensement recentré sur les terrains de l'État et de ses établissements publics nationaux dans la perspective de la mise en œuvre de la mobilisation du foncier en faveur du logement.

L'obtention des données s'effectue via le PortailDF.

Description du RFP

Une refonte depuis 2022

Le millésime du RFP vise à améliorer la typologie des propriétaires publics en s'appuyant sur une variable introduite en 2018 dans les Fichiers fonciers : catpro3. Cette variable regroupe, en effet, finement les propriétaires en 121 catégories plus adaptées aux usages et plus fiables que celles utilisées auparavant. Par ailleurs, cette variable catpro3 (et les variables liées catpro2 et catpro2txt) a fait l'objet d'un important travail de consolidation en 2022 et 2023 *.

Par conséquent, les nouvelles classes de proriétaires publics du RFP sont désormais en corrélation avec la typologie issue des Fichiers fonciers. Ainsi, l'actualisation du RFP se fera plus régulièrement et plus rapidement à chaque nouveau millésime des Fichiers fonciers. Par exemple, le RFP 2023 provient des Fichiers fonciers 2023 et fournit les informations au 1er janvier 2023.

Chaque millésime du RFP est enrichi par les données des millésimes précédents, les données issues du répertoire SIRENE, la Banatic et par un travail de recherche et de classement manuel. Cet enrichissement continu a essentiellement pour objectif d'affiner et de fiabiliser la typologie des propriétaires publics.

En outre, le nouveau format de livraison du RFP (un géopackage avec un projet QGis associé) simplifie son exploitation.

Périmètre du RFP

Pour établir le RFP, le Cerema a, à partir des 121 catégories de catpro3, regroupé les propriétaires publics et autres acteurs effectuant des missions de services publics en deux grands ensembles :

- Les acteurs publics pour lesquels sont distingués les fonciers possédés par
    - l'État
    - les régions
    - les départements
    - les intercommunalités
    - les structures de coopération intercommunales
    - les communes

- les collectivités territoriales spécifiques
- les établissements publics et sociétés à capitaux 100 % publics.

- Les autres personnes morales assurant une mission de service public :
  - les organismes de sécurité sociale, allocations familiales
  - les organismes du logement social
  - les autres acteurs privés ou partiellement privés en charge de missions de service public.

Le schema suivant précise les catégories présentes dans le RFP :

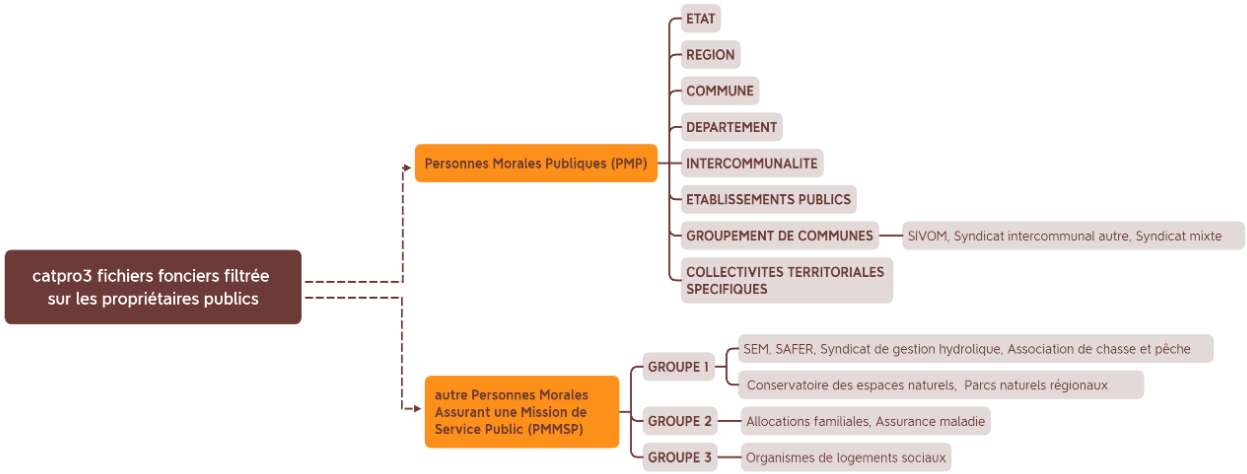

Organisation de la donnée

Les données du RFP sont proposées sous 2 formats :

- un format **dump sql** restaurable sous PostgreSQL/PostGIS,
- un format **geopackage** pouvant être utilisé dans les différents outils SIG (QGis notamment)

Deux tables principales de données

Lors de la restauration du dump SQL, le schéma de données RFP est créé. Pour un millésime AAAA, il sera nommé rfp_AAAA.

Dans ce schéma, deux tables de données sont proposés :

- Une **table des droits de propriété** (t_droitprop) qui, en fonction du département NN du millésime AAAA, s'intitule dNN_AAAA_t_droitprop. Elle détaille les différents droits de propriété existants pour toutes les catégories d'acteurs définis ci-avant.
- Une **table unifiée du parcellaire, dite TUP** (g_tup) qui, de la même façon, s'intitulera dNN_AAAA_g_tup. Elle regroupe les parcelles simples, les unités foncières et les copropriétés multi-parcellaires des acteurs publics.

Des vues SQL en fonction de la typologie d'acteurs

Toujours dans le schéma rfp_AAAA, la table unifiée du parcellaire (g_tup) est également déclinée sous forme de vues en fonction du type de propriétaire :

- Etat : v_pmp_etat
- Etablissement public : v_pmp_etab_public
- Region : v_pmp_region
- Département : v_pmp_departement
- Intercommunalité : v_pmp_intercomm
- Groupement de commune : v_pmp_groupement_communes
- Commune : v_pmp_commune
- Collectivité territoriale spécifique : v_pmp_coll_terr_spec
- Autre personnes morales :
  - groupe 1 : v_pmmsp_grp1
  - groupe 2 : v_pmmsp_grp2
  - groupe 3 : v_pmmsp_grp3

Ces vues permettent d'interroger uniquement les tup qui appartiennent à la catégorie de propriétaires correspondante.

La table unifiée du parcellaire au format geopackage

Pour une utilisation facilitée du RFP, un format geopackage est également proposé pour permettre un affichage cartographique à partir d'outils SIG tels que QGis ou ArcGIS.

Une livraison RFP contiendra autant de fichiers geopackage que de départements livrés.

Chaque geopackage départemental contient :

- la couche principale tup du département avec l'ensemble des géométries de la table g_tup et les données attributaires correspondantes,
- une couche tup_{categorie_proprietaire} avec les géométries et les données attributaires associées pour chacun des 11 types d'acteur décrit précédemment.

Une table de style est intégrée dans le geopackage pour proposer une analyse thématique des données dès l'ouverture sous QGis.

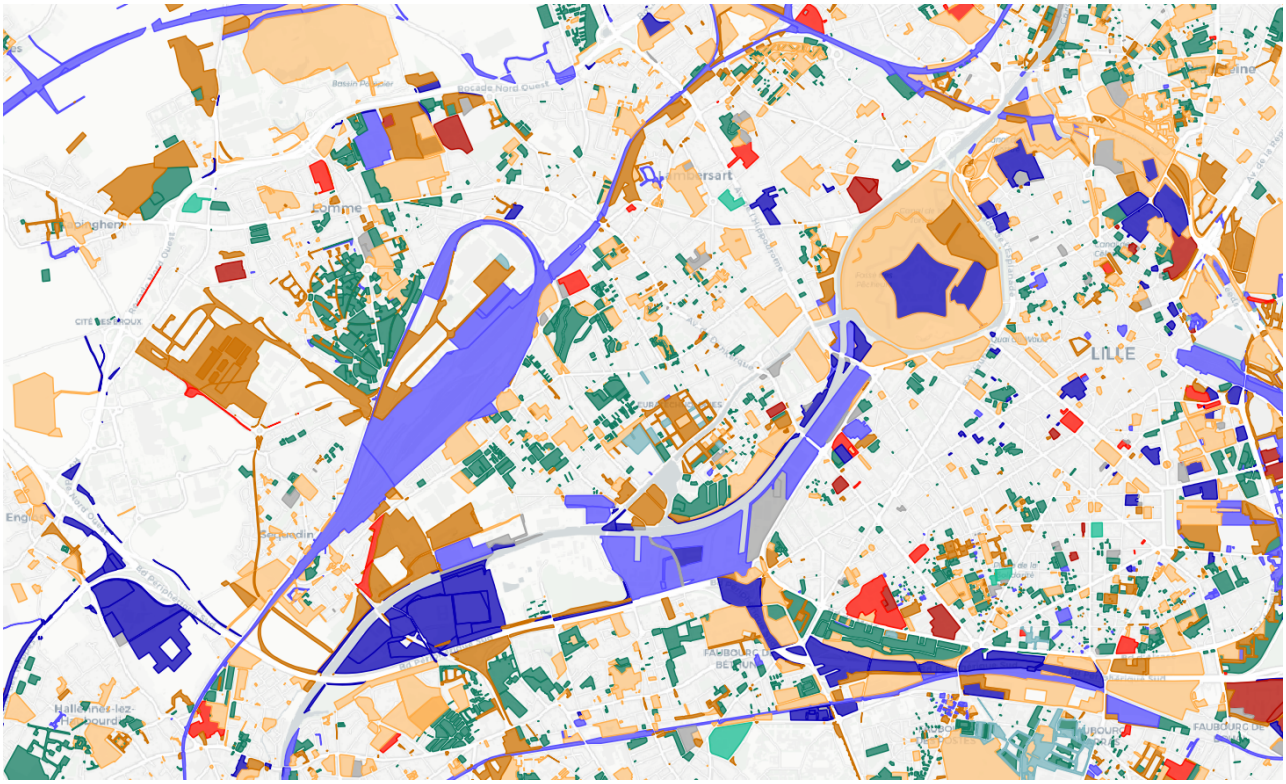

(*) Uniquement concernant le millésime 2022 du RFP : en raison de ce travail de consolidation du catpro3 des divergences peuvent apparaître avec les informations contenues dans les Fichiers fonciers 2022. Pour les millésimes suivants , les modifications sont intégrées. Il n'y a par conséquent plus de divergences.

Précision sur les variables

Description des variables

Toutes les variables présentes dans les 2 tables du RFP sont décrites dans le dictionnaire en ligne

Définition liées à la propriété

Dans le RFP, Les notions inhérentes à la propriété sont identiques à celles des Fichiers fonciers.

Toutes les définitions relatives au compte-propriétaire, aux droits de propriété, aux notions de gestionnaires et propriétaires restent valables. Elles sont détaillées au sein de la fiche Définitions liées au propriétaire.

La construction des catégories de propriétaires, issues des Fichiers fonciers et sur lesquelles s'appuie le RFP, est détaillée au sein de la fiche [catpro3] - Les types de propriétaires.

Définition liées à la TUP

De même, la notion de TUP présente dans le RFP découle directement des Fichiers fonciers, cf Le foncier non bâti (parcelle / SUF / Unité Foncière / TUP).

Les identifiants des TUP sont en cohérence entre les millésimes FF et RFP d'une même année n.

Liaison entre les TUP et les droits de propriétés

La table g_tup du RFP met à disposition les fonciers publics. Pour chaque tup de cette table, le ou les comptes-propriétaires associés sont disponibles à partir des identifiants contenus dans les champs idprocpte ou idprocpte_l. A partir de ces identifiants, il est possible d'obtenir tous les droits de propriétés associés contenus dans la table t_droitprop.

Afin d'obtenir directement des informations sur les droits de propriétés associés dans la table g_tup, plusieurs variables ont été ajoutées.

Nombre de droits de propriétés

La variable nb_droit_total fournit le nombre total de droits qu'ils soient considérés publics au sens du RFP ou non.

Parmi ce décompte total, la variable nb_droit_pub renseigne sur le nombre de droits de propriété correspondent à une personne morale publique. Ainsi, ** nb_droit_total = nb_droit_pub + nombre de droits de propriété correspondant à une personne morale non publique.**

Lorsqu'il existe différents droits de propriété (au sens : droits de propriété correspondants à une ou plusieurs personne morales publiques et droits de propriété correspondants à une ou plusieurs personnes morales non publiques), alors la variable public_prive est renseignée avec la modalité :

- 'O' pour oui
- 'N' dans le cas contraire : tous les droits de propriété de la TUP observée correspondent à des personnes morales publiques au sens du RFP.

Notion de gestionnaire et de propriétaire

Dans le RFP, les variables relatives aux types de droits gestionnaire/propriétaire (cf Définitions liées au propriétaire) ne concernent que les personne morales publiques. Ainsi, ** nb_droit_pub = nb_droit_gest + nb_droit_prop **.

La liste des catégories de propriétaires associé à une tup, représentée par la variable catpropub. Les premiers éléments de cette liste correspondent, dans l'ordre, aux gestionnaires (si et seulement si nb_droit_gest >0) et ensuite aux propriétaires.

Exemple 1

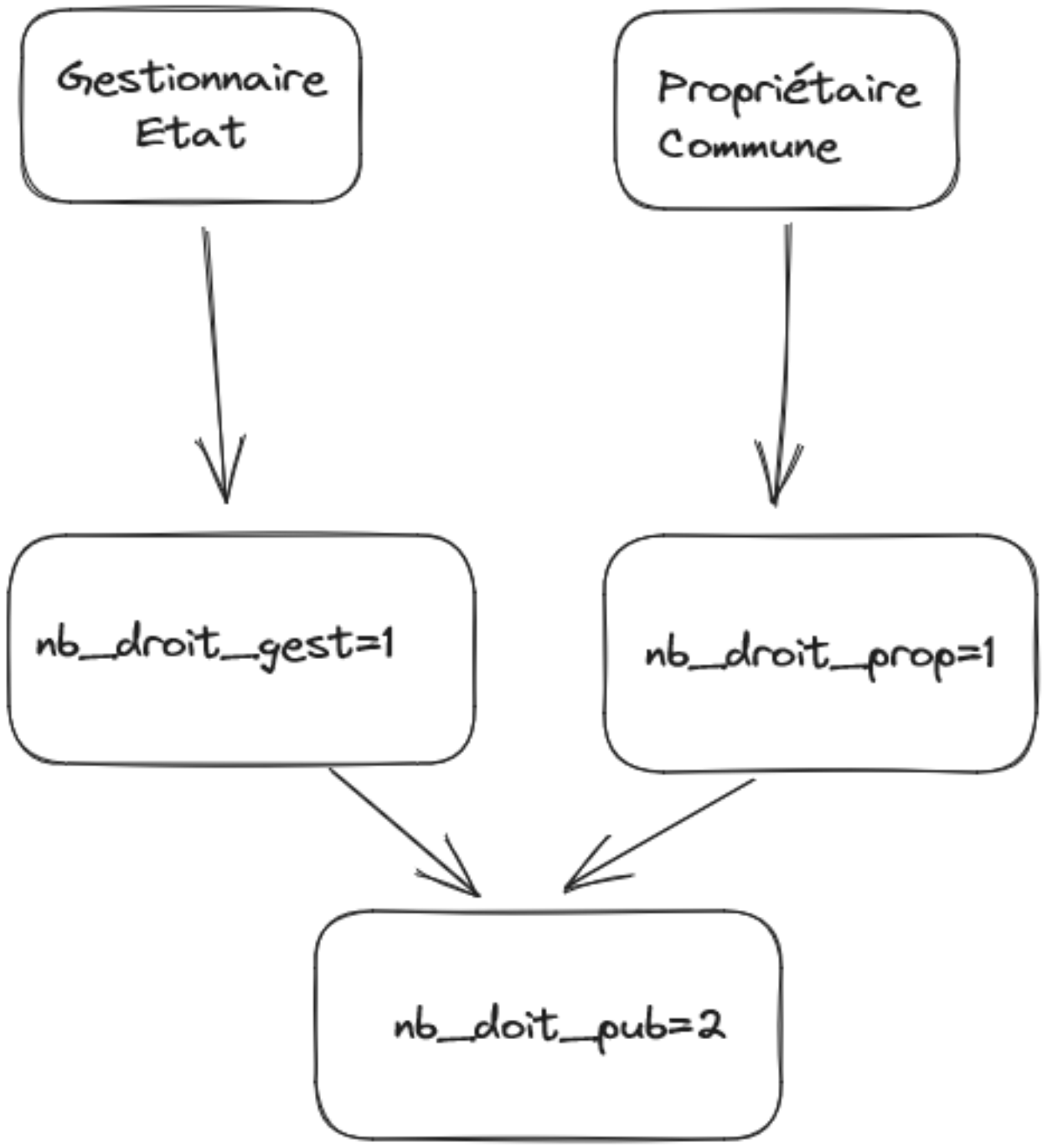

Sur l'illustration, la personne morale publique gestionnaire est 'ETAT' et la personne morale publique propriétaire est 'COMMUNE'. La variable nb_droit_pub vaut 2 et les variables nb_droit_gest et nb_droit_prop valent chacune 1. Le catpropub vaut {'ETAT','COMMUNE'} soit d'abord le gestionnaire (ETAT) ensuite le propriétaire (COMMUNE). Ainsi catpropub1 ='ETAT' et catpropub2 = 'COMMUNE'.

Exemple 2

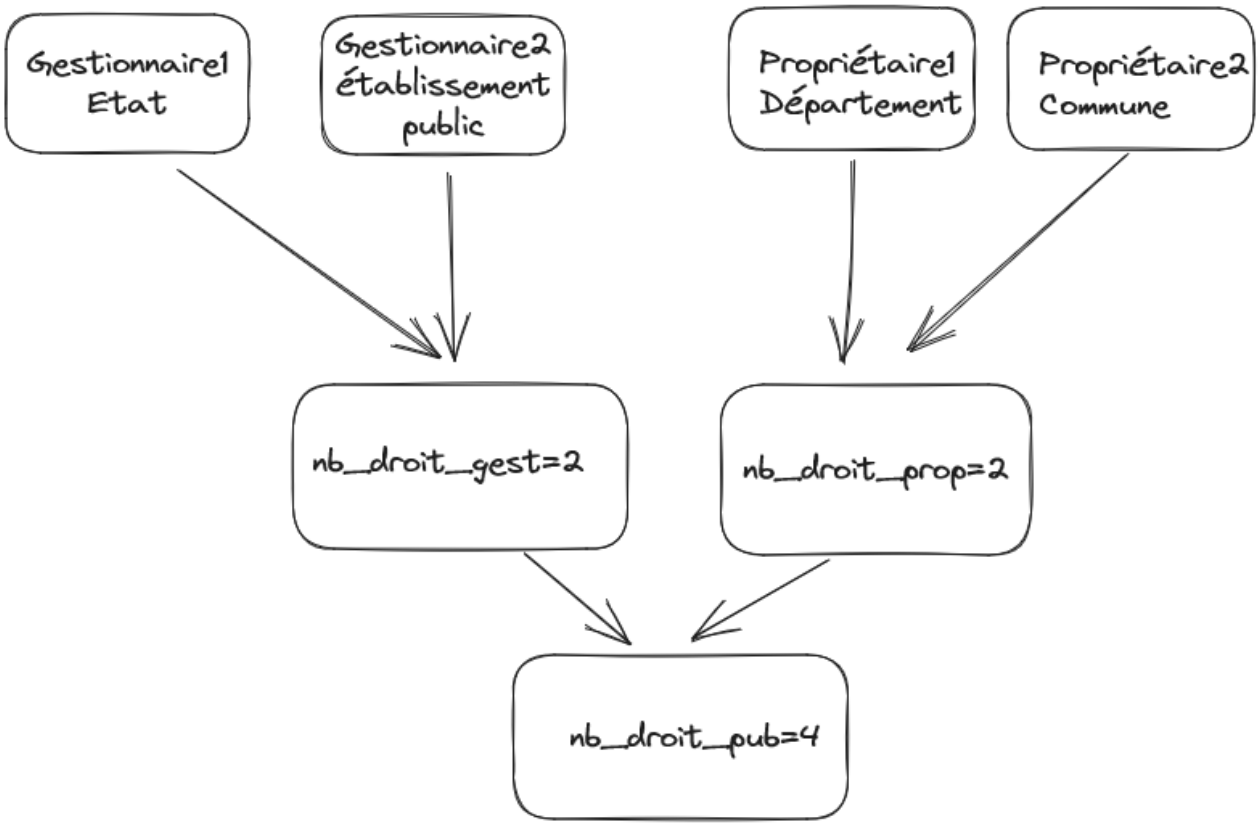

Dans ce deuxième exemple fictif, il y a deux gestionnaires sur la tup ('ETAT', 'ETABLISSEMENT PUBLIC') et deux propriétaires ('DEPARTEMENT', 'COMMUNE'). La variable nb_droit_pub vaut 4 et les variables nb_droit_gest et nb_droit_prop valent chacune 2. Le catpropub vaut {'ETAT','ETABLISSEMENT PUBLIC','DEPARTEMENT','COMMUNE'}, soit d'abord les gestionnaires et les propriétaires. Les catpropub1 à 4 seront renseignés dans le même ordre.

Dans les Fichiers fonciers et, par conséquent le RFP, le décompte des droits de propriété ne va pas au-delà du 6ème droit. **Il n'existe donc pas de variable catpropubN supérieure à catpropub6**.

Dénomination des personnes morales.

Dans la table g_tup, la variable ddenom_pub fournit la liste des dénominations de personnes morales publiques présentes sur la TUP. Cela apporte une précision par rapport aux champs catpropub, catpropub1 à catpropub6.

L'étiquette RFP

Dans le RFP, une variable etiquette est proposée pour faciliter l'analyse thématique. Cette déclinaison correspond au style qui est appliqué par défaut sur les couches du projet QGIS fourni.

Elle recouvre les modalités suivantes :

- 'ETAT'
- 'REGION'
- 'DEPARTEMENT'
- 'COMMUNE'
- 'GROUPEMENT DE COMMUNES'
- 'INTERCOMMUNALITE'
- 'ETABLISSEMENT PUBLIC'
- 'COLLECTIVITE TERRITORIALE SPECIFIQUE'
- 'PMMSP-GROUPE 1'
- 'PMMSP-GROUPE 2'
- 'PMMSP-GROUPE 3'

ou

- 'MULTI-PROPRIETE' lorsque des personnes morales de plusieurs groupes ont des droits de propriétés sur la TUP.

Les catégories de propriétaire

La variable catpro3

La variable catpro3 correspond à la classification de personne morale de niveau 3 (catpro3) que l'on trouve dans les Fichiers fonciers.

Les catégories proposées se limitent aux personnes morales publiques au sein du RFP. C'est sur la base de cette catégorie que sont sélectionnées les fonciers publics qui constituent le RFP ainsi que les droits de propriété associés.

A partir du millésime 2022 du RFP. un travail de mise en cohérence a été réalisé avec l'objectif d'avoir pour chaque millésime N des Fichiers fonciers, le même classement dans le millésime N du RFP.

La correspondance entre la variable catpropub et les catpro3 est la suivante :

catpro3	libelle	catpropub
P1a	ETAT ETRANGER	ETAT
P1b	ETAT FRANCAIS	
P2a	REGION	REGION
P3a	DEPARTEMENT	DEPARTEMENT
P6b	COLLECTIVITE DE PARIS	COMMUNE
P5a	COMMUNE	
P4a	INTERCOMMUNALITE	INTERCOMMUNALITE
P4b	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE	GROUPEMENT DE COMMUNES
P4d	SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUTRE	GROUPEMENT DE COMMUNES
P4c	SYNDICAT MIXTE	GROUPEMENT DE COMMUNES
E2h	ADEME – AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A3c	AFB – AGENCE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A3h	AGENCE DE L EAU	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A5a	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F7c	BANQUE PUBLIQUE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2e		ETABLISSEMENT_PUBLIC

	BRGM – BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES	
F7g	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	ETABLISSEMENT_PUBLIC
Z4a	CCI – CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2b	CEA – COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
S2b	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2j	CEREMA - CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A1g	CHAMBRE D'AGRICULTURE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
Z4b	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
Z3a	CHARBONNAGES DE FRANCE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2d	CNES – CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2f	CNRS – CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A3f	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	ETABLISSEMENT_PUBLIC
S2d	CROUS	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2m	CSTB – CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F5b	EPA – ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F2a	EPF – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F2b	EPFL – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL	ETABLISSEMENT_PUBLIC
L3a	ETABLISSEMENT PUBLIC CULTUREL	ETABLISSEMENT_PUBLIC
S1c	ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DE LA SANTE	ETABLISSEMENT_PUBLIC

S2a	ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL	ETABLISSEMENT_PUBLIC
R4b	GRAND PORT MARITIME - PORT AUTONOME	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2k	IFREMER - INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2a	IGN – INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2c	INRA – INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2l	INRIA – INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2n	INSEE – INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F7a	INVESTISSEUR PUBLIC	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2o	IRSTEA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L ENVIRONNEMENT ET L' AGRICULTURE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2g	METEO FRANCE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2q	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A3d	ONCFS – OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
E2i	ONERA – OFFICE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES AEROSPATIALES	ETABLISSEMENT_PUBLIC
A2c	ONF – OFFICE NATIONAL DES FORETS	ETABLISSEMENT_PUBLIC
M2a	PERSONNE MORALE PUBLIQUE AUTRE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
S2g	POLE EMPLOI	ETABLISSEMENT_PUBLIC
R2b	RATP – REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	ETABLISSEMENT_PUBLIC

F4c	SEM OU SPLA INDETERMINE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
R2a	SNCF – SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS	ETABLISSEMENT_PUBLIC
F4b	SPLA – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT	ETABLISSEMENT_PUBLIC
R4c	VNF – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	ETABLISSEMENT_PUBLIC
P6a	COLLECTIVITE TERRITORIALE SPECIFIQUE	COLLECTIVITE TERRITORIALE SPECIFIQUE
F4a	SEM – SOCIETE D ECONOMIE MIXTE	PMMSP – GROUPE_1
A3e	SYNDICAT DE GESTION HYDRAULIQUE	PMMSP – GROUPE_1
A3g	ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE	PMMSP – GROUPE_1
A3a	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	PMMSP – GROUPE_1
A3b	PNR – PARC NATUREL REGIONAL	PMMSP – GROUPE_1
A4a	SAFER – SOCIETE D AMENAGEMENT FONCIER ET D ETABLISSEMENT RURAL	PMMSP – GROUPE_1
S2c	ALLOCATIONS FAMILIALES	PMMSP – GROUPE_2
S1d	ASSURANCE MALADIE	PMMSP – GROUPE_2
F1a	ORGANISME DE LOGEMENT SOCIAL	PMMSP – GROUPE_3

Variables issues du RFP 2019

Les variables p_nom1, p_nom2, g_nom1, g_nom2 sont issues de l'ancien millésime 2019 du RFP.

Elles réfèrent des noms qui ont été harmonisés et choisis pour correspondre au mieux aux usages du foncier avec la contrainte de se baser sur les libellés historiques renseignés dans la base cadastrale qui ne correspondent pas toujours aux dénominations actuelles.

Ces informations ne seront pas actualisées et mises à jour dans les futurs millésimes du RFP.

A partir du millésime RFP 2022, ces variables ont été réintégrées lorsque:

- le numéro de compte-propriétaire est resté inchangé entre 2019 et le millésime considéré,
- la classification catpro3 restent en cohérence avec l'ancienne classification.

En cas de disparition, d’apparition (nouveau compte) ou de modification, le rapprochement n’est pas effectué.

Note des versions du RFP

2025

La mise à jour 2025 du fichier RFP s'accompagne de plusieurs évolutions structurantes.

D'une part, quatre variables de la table des propriétaires (p_nom1, p_nom2, g_nom1 et g_nom2) ont été supprimées, celles-ci correspondant à des champs figés hérités du RFP 2019 et ne présentant plus d'intérêt pour le millésime actuel.

D'autre part, la table des TUP s'enrichit désormais des copropriétés identifiées comme étant 100 % publiques, une nouveauté par rapport aux versions précédentes.
Cet ajout représente 18 918 TUP supplémentaires à l'échelle nationale.
Ces copropriétés sont repérées via la modalité « PROPRIETE DIVISEE EN LOT » du champ catpropub.

2024

Néant.